



COMMUNIQUE DE PRESSE

Syndicat Professionnel des Producteurs de Lait AOP (SYPROL)

Vovray-en-Bornes, le 30 novembre 2023

AOP Reblochon : Le SYPROL demande la modification du cahier des charges du Reblochon pour permettre l'utilisation de systèmes de traite en libre-service.

Par courrier daté du 29 novembre 2023 le président du SYPROL a invité la présidente du Syndicat Interprofessionnel du Reblochon (SIR) à se rapprocher sans délai de l'INAO afin de solliciter la modification du cahier des charges de l'AOP « Reblochon » « Reblochon de Savoie », afin que soient supprimées les dispositions relatives aux conditions de traite introduites en 2012.

Compte tenu des enjeux pour l'avenir de la filière Reblochon et l'urgence à agir, le ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, ainsi que le président de l'INAO, ont été directement informés de cette demande.

En 2012, le cahier des charges de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) « Reblochon » et « Reblochon de Savoie » a introduit des nouvelles exigences concernant les conditions de traite des vaches dont l'objectif est d'empêcher la mise en place d'une organisation en libre-service reposant sur l'utilisation de robots de traite.

Depuis plus de 10 ans, les litiges se multiplient entre l'organisme en charge du contrôle du respect du cahier des charges de l'AOP « Reblochon » et les exploitations agricoles qui ont fait le choix de robots de traite, conduisant à des procédures judiciaires longues et coûteuses, dont certaines sont encore en cours.

En attendant leurs issues, et malgré les importants investissements réalisés afin de moderniser leurs installations, les exploitations concernées ne peuvent plus produire de lait destiné à la fabrication du Reblochon.

A terme, et en l'absence de possibilité de moderniser les exploitations de l'AOP Reblochon, c'est toute la filière Reblochon et surtout l'avenir de cette appellation qui est en jeu.

Malgré une première tentative de modification du cahier des charges de l'AOP qui n'a pas pu aboutir, le SYPROL demeure mobilisé aux côtés des agriculteurs des filières « Reblochon » et « Reblochon de Savoie » afin d'obtenir la modification des conditions de traite du cahier des charges de l'AOP.

contact@syprol.com

47 route du chef-lieu
74350 Vovray-en-Bornes

syprol.com



A cet effet, le SYPROL invite donc le Syndicat Interprofessionnel du Reblochon (SIR) à agir sans délai afin de demander la modification du cahier des charges consistant en la suppression des conditions de traite intégrées en 2012 et compte sur une implication active de Monsieur le ministre Marc Fesneau sur ce dossier afin qu'il puisse mettre en œuvre la méthode appelée de ses vœux le 16 janvier 2023.

*« Le levier pour que nous y parvenions, ce sera l'innovation **avec la troisième révolution agricole, celle du numérique, de la robotique, et de la génétique.** Ce sera aussi une méthode, **celle du dialogue, de l'écoute, pour bâtir des compromis plutôt que d'entretenir des oppositions stériles, une méthode reposant sur la science et la raison, pas l'émotion, le simplisme ou le complotisme.** »*

[\(Vœux de Marc Fesneau au monde agricole – Lundi 16 janvier 2023\)](#)

A propos du SYPROL :

Le SYPROL (Syndicat Professionnel des Producteurs de Lait AOP) est un syndicat professionnel qui regroupe des producteurs de lait d'AOP défendant leurs intérêts et œuvrant notamment dans la promotion des solutions permettant l'amélioration de la traite et du bien-être de l'exploitant et des animaux.

SYPROL - 47 route du chef-lieu, 74350 Vovray-en-Bornes, présidé par Monsieur Vincent MORAND (06 72 70 40 03 – contact@syprol.com).

Site internet : syprol.com